

# *Le temps et l'espace dans les pratiques pastorale et cynégétique*

Adamandia ACOVITSIOTI-HAMEAU  
Anthropologue, IDEMEC, université de Provence

---

## *Le temps visible*

Notion innée ou concept élaboré, le temps, en tant que paramètre qui régit toute existence et toute action, reste une représentation abstraite issue d'une construction mentale fondée, d'une part sur l'observation des changements de la nature et des êtres vivants, d'autre part sur les tentatives d'explication de ces phénomènes et sur leur mise en ordre à l'intérieur d'un contexte social et culturel. Dans la plupart des sociétés, et dans les sociétés rurales en particulier, cette immatérialité du temps est fréquemment concrétisée par sa mesure à l'aide de repères spatiaux et factuels. Des éléments du paysage, des objets ou des actions donnent à une durée ou à un moment une consistance presque tangible<sup>1</sup>. Dans la région qui va nous servir d'exemple, le Var intérieur en moyenne Provence (fig. 1), les mises en pratique de ce comportement ne manquent pas : quand tel sommet s'assombrit, il est telle heure ; une ombre de bâtisse qui s'allonge indique qu'il faut quitter le café et gagner son domicile ; aller veiller à la ferme voisine représente un trajet de « deux pipes » ; tel événement s'est passé « à la montée de sève », etc. La spatialisation du temps facilite, en quelque sorte, sa gestion : l'aménagement des activités tout au long des journées, des saisons et des années.

Pour des activités comme le pastoralisme<sup>2</sup> ou la chasse<sup>3</sup>, cette attitude est courante. Les sorties et les retours de pâturage, la traite, le repos du troupeau, se règlent, en partie, selon la luminosité indiquée par les ombrages, selon l'avancement de la végétation, selon l'humidité ou la température ambiante qui sont lisibles dans l'herbe, sur les murs, sur les rochers... De façon symétrique, les séjours au poste du chasseur durent le temps « du petit matin » ou « de la tombée du jour », tous deux appréciés à partir de l'intensité de la lumière, de la fraîcheur des bosquets, de la présence ou de l'absence de rosée, des cris des bêtes... Ainsi, le « midi » du berger oscille entre onze et quatorze heures ; le « petit matin » du chasseur finit à neuf, dix, ou onze heures. Souvent, ces deux types d'activité se côtoient ou se succèdent dans les mêmes espaces. Cette situation fait que les paramètres temporel et spatial changent conjointement : la vocation de l'espace (domestiqué ou sauvage, soit *pasturgagi* ou *bosco*) se modifie suivant la saison et le temps météorologique ; le statut du temps (temps de labeur ou temps de jeu/loisir, temps

---

1. Ces repères sont stables et/ou visibles et nous donnent « l'illusion de ne point changer à travers le temps ce qui est toujours rassurant pour l'identité personnelle et collective » (J. Candau, *Mémoire et identité*, p. 155 citant M. Halbwachs et A. Muxel, *La Mémoire collective*, p. 130 et 167).

2. L'activité pastorale dans le Var central concerne majoritairement les ovins et les caprins mais les bovins sont (et ont été) présents avec des effectifs très divers selon les époques. Dans cette région, la transhumance de proximité et la transhumance à distance se pratiquent conjointement depuis le milieu du Moyen Âge au moins. À partir de 1900 environ, la deuxième a connu une notoriété croissante et la première un relatif déclin. Actuellement, les transhumances à distance, directe et inverse, et les rotations de proximité tendent à devenir également fréquentes. Consulter à ce sujet : A. Acovitsiôti-Hameau, « Parcage et déplacement des ovins dans le Centre-Var : témoins d'architecture et d'ethno-histoire » ; N. Coulet, « Sources et aspects de la transhumance des ovins en Provence au bas Moyen Âge » ; et, *id.*, « Notes sur l'élevage en Haute Provence (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) » ; T. K. Schippers, *Temps vécus, temps perçus : au fil des saisons en Provence intérieure* ; consulter aussi les données collectées par le CERPAM (Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée).

3. Il s'agit ici de la chasse dite « populaire » et/ou « paysanne », selon les définitions de M. Bozon et J.-C. Chamboredon, « L'organisation sociale de la chasse en France », p. 67-68 ; ou de V. Pelosse et A. Vourc'h, « Un jeu avec le sanglier ».

propice ou temps répulsif) se modifie selon les activités déployées et selon les transformations climatiques et paysagères de l'espace. Les modalités des activités (parcours à usage commun ou privé, chasse en équipe ou solitaire) confèrent aussi des statuts différents aux durées et aux étendues, déclinés alors entre le collectif et l'individuel. Il s'agit donc ici de spatialités et de temporalités « cycliques » qui mettent alternativement en avant des fonctionnalités différentes des lieux. Ces rythmes récurrents apparaissent encore pendant la mise en œuvre actuelle des pratiques pastorale et cynégétique malgré le changement des enjeux qui motivent leur maintien : la promotion du sylvopastoralisme se fait désormais et essentiellement pour des raisons environnementales<sup>4</sup> et l'expansion de la chasse doit beaucoup au classement de l'activité parmi les marqueurs identitaires<sup>5</sup>. L'articulation entre les lieux, les temps et les pratiques se révèle donc complexe. Elle s'accomplit de façon plus ou moins souple selon les compétences professionnelles, techniques et sociales des acteurs.

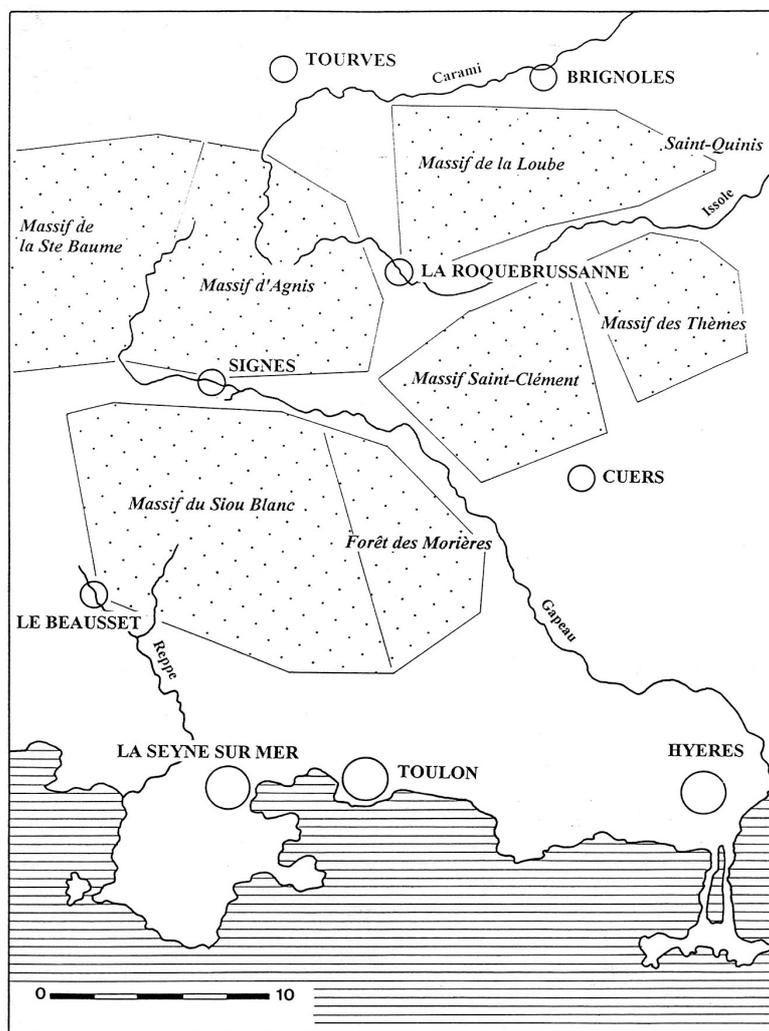


FIG. 1. – Carte de situation du Var intérieur.

4. Nettoyage des sous-bois « par la dent des bêtes » ; contribution donc à la prévention des incendies mais aussi au fumage des terres et à la diversification de la végétation de prairie.

5. Pratiques et coutumes qui « renforcent » les spécificités des lieux et « proclament » l'autochtonie des pratiquants. Cf. M. Bozon et J.-C. Chamboredon, *op. cit.*, p. 73 ; C. Bromberger *et al.*, *Provence*, chapitre « Ethnographie », p. 136 ; C. Traïni, « Territoires de chasse », p. 46, pour ne citer que quelques auteurs.

### *Les espaces-temps pastoraux*

Dans le cas du pastoralisme, la gestion du troupeau et des espaces change suivant les saisons et/ou les heures de la journée et de la nuit. Les déplacements de proximité et les déplacements à distance obéissent à une même loi essentielle qui est le besoin constant des bêtes en nourriture et en conditions de parcours et de parcage variées et contrastées<sup>6</sup>. Pour un élevage dit extensif, la pluralité et la complémentarité des stations sont indispensables. Pour un élevage dit sédentaire, la complémentarité des lieux se réalise à travers la possibilité de suivre plusieurs trajets autour de la bergerie en décrivant des cercles de plus en plus larges entre mauvaise et belle saison. Entre le dedans et le dehors des parcs et entre le proche et le lointain des parcours, ces complémentarités sont comparables et symétriques (fig. 2).

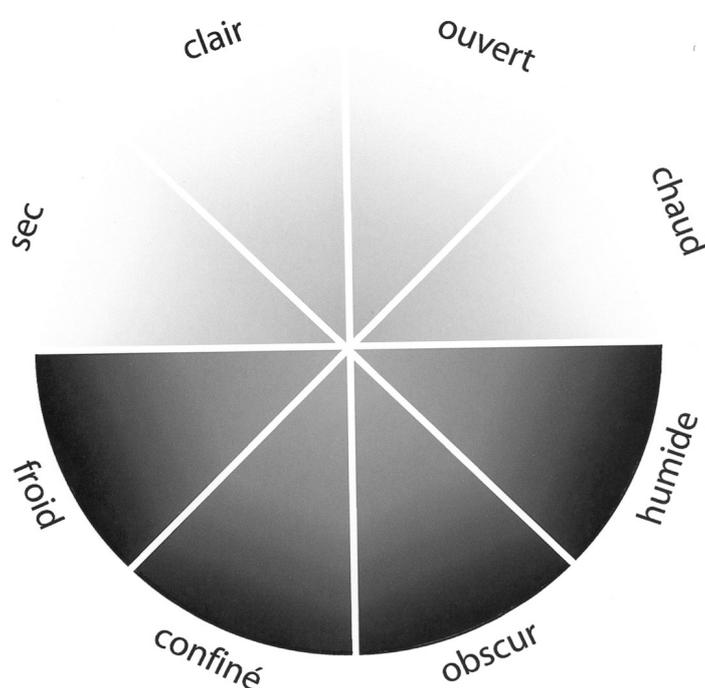


FIG. 2. – Les contrastes qui gèrent la pratique pastorale.

L'exemple du complexe pastoral du Vieux Mounoi (commune de Signes, Var)<sup>7</sup> illustre cette gestion conjuguée de l'espace et du temps. Ce complexe (fig. 3) est agencé autour d'un mamelon compris dans les contreforts de l'adret de la Sainte-Baume. Il est composé de trois unités distantes de deux cents à trois cents mètres l'une de l'autre. Il s'agit d'un aven qui s'ouvre au sommet du mamelon, d'une ferme-bergerie bâtie dans le vallon qui

6. Développement de cette analyse dans A. Acovitsiôti-Hameau, « Les abris naturels aménagés en Centre-Var : les vestiges de cinq bergeries et la perspective de leur interprétation », p. 71-72 ; A. Acovitsiôti-Hameau *et al.*, « Deux abris ornés et à vocation pastorale dans le massif d'Agnis (commune de Signes, Var) », p. 25-26 ; A. Acovitsiôti-Hameau et H. Donzel, « Les bergeries de Rougiers », p. 82-89. Consulter également à ce sujet notre thèse : A. Acovitsiôti-Hameau, « Pratiques et constructions de l'espace sylvopastoral en Centre-Var », chapitre : « Les bêtes et les espaces ».

7. Pour une présentation globale des études archéologique et ethnologique (non achevées) de cette cavité, on peut consulter : P. Hameau et A. Cazenave, « La grotte du Vieux Mounoi ».

passé au sud et d'une bergerie toiturée bâtie dans le vallon qui passe au nord. Cette disposition permet des rotations de proximité pendant lesquelles les troupeaux bénéficient de conditions de parage et de pâturage différenciées et complémentaires, qui s'instaurent entre ubac et adret et entre sommet et pied de versant. Parallèlement et de la même façon que pour les déplacements locaux, ces parcs participent à la bonne marche des circuits de grande transhumance reliant les arrière-pays toulonnais et marseillais avec le haut Var et les Alpes.

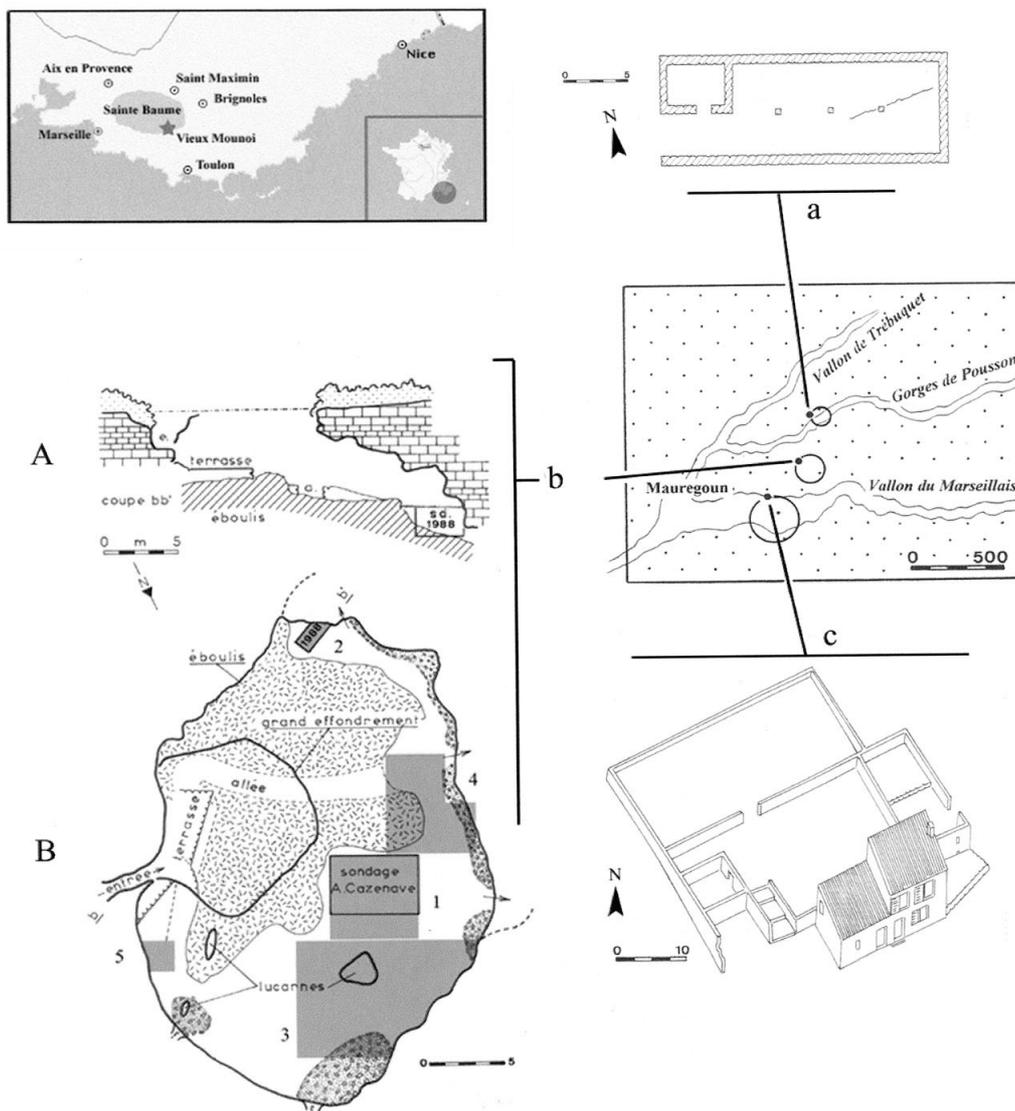


FIG. 3. – Les sites qui composent le complexe du Vieux Mounoi.

D'après nos informateurs, l'aven serait une *vanado* (un parc sous abri naturel) utilisée de préférence l'été, époque où le berger sort ses bêtes à la colline et pendant la nuit afin qu'elles profitent de la fraîcheur. Dès que le soleil monte, les bêtes sont ramenées à la bergerie ou parquées à l'ombre. L'aven se prête bien à ce type d'opération à cause de sa température basse mais toujours positive (entre douze et quinze degrés) et à cause de sa luminosité réduite. De plus, ces paramètres sont légèrement modulables selon qu'on se place près ou loin des lucarnes naturelles. En examinant mieux ces paramètres, nous nous rendons aisément compte que le contraste entre l'intérieur et l'extérieur de la cavité est un fait observable tout au long de l'année. Les lieux sont donc utiles pour des parcours en toute saison, mais suivant des rythmes inversés : froide et humide pour les nuits d'été et pour les journées d'hiver, la cavité devient tempérée pour les journées d'été et pour les nuits d'hiver ; trop chaud pour les journées d'été et trop froid pour les nuits d'hiver, le plateau devient frais pour les nuits d'été et chaud (car ensoleillé) pour les journées d'hiver. Le parcage en fond de vallon semble convenir pour les demi-saisons mais aussi lors des excès climatiques de toute saison : canicule, forte pluie, vent violent ou gel. Le tableau ci-dessous montre l'articulation de ces dispositions :

<b>1) Utilisation saisonnière de la cavité</b>		
	ÉTÉ	HIVER
JOUR	tempérée ⇒ troupeau parqué dedans	froide et humide ⇒ troupeau parqué dehors
NUIT	froide et humide ⇒ troupeau parqué dehors	tempérée ⇒ troupeau parqué dedans
<b>2) Utilisation saisonnière du plateau</b>		
	ÉTÉ	HIVER
JOUR	trop chaud ⇒ troupeau rentré dans l'aven	tempéré ⇒ troupeau sorti de l'aven
NUIT	tempéré ⇒ troupeau sorti de l'aven	trop froid ⇒ troupeau rentré dans l'aven

TAB. 1. – Rotations des troupeaux autour de l'aven-bergerie du Vieux Mounoï (adret de la Sainte-Baume, Var).

Les mêmes lieux et locaux sont donc décrits et utilisés comme des endroits chauds ou frais, clairs ou obscurs, secs ou humides et partant, protecteurs ou nocifs, suivant le temps saisonnier, le temps météorologique et le cycle nyctéméral. Ainsi, les caractéristiques et les usages des parcs et des enclos peuvent se substituer les uns aux autres, le système pouvant s'adapter à toute saison mais, également, aux activités en cours (par exemple : pour la tonte il faut un local chaud et relativement humide, pour les mises bas un local chaud et sec, etc.).

L'ensemble du Vieux Mounoï a été en activité jusque dans les années 1950. Des renseignements sur d'autres établissements des massifs environnants, qui ont été actifs jusque dans les années 1970, corroborent cette utilisation à longueur d'année des parcs et des lieux qui sont, en principe, catégorisés comme saisonniers. Ainsi, la bergerie des Cuillerets située sur le plateau qui fait face au Vieux Mounoï est considérée comme « chaude », bonne donc pour l'hiver. L'éleveur qui l'utilisait restait à l'année en modulant les heures, les durées et les directions de ses sorties. Les témoignages de ses voisins sont éloquentes :

« Aux Cuillerets, l'été, neuf fois sur dix les moutons ne rentraient pas. Ils couchaient dehors [...] Les moutons l'été mangent dans la nuit. Ils ne mangent pas dans la journée ou très peu [...] Ce qui fait que l'été le berger avait plus de travail dans la nuit<sup>8</sup>. »

8. Enquête personnelle.

Pour ses sorties d'hiver et d'été, le troupeau suit donc des rythmes analogues mais qui s'inversent. L'emploi du temps d'éleveurs actuels (tableaux ci-dessous) montre aussi cette inversion, qui exprime des combinaisons espace-temps différentes mais homologues et qui est à la fois la condition et la conséquence de l'aptitude à l'adaptation des établissements pastoraux.

**1) Élevage de caprins – non transhumant / Massifs de Saint-Clément et de Morières, Var  
Enquête de 1981 / Vérification de 1999-2000.**

	ÉTÉ	HIVER
Petit matin	en bergerie	en bergerie
-	-	traite occasionnelle à cause des chevreaux
-	-	
10 heures	traite du matin	sortie et garde en colline
-	fromagerie	-
14 heures	repos	-
17 heures	-	-
18 heures	traite du soir	retour en bergerie
-	sortie et garde autour de la bergerie	traite occasionnelle à cause des chevreaux – soins
-		
20 heures	sortie et garde en colline	repos et parcage
Petit matin	retour en bergerie	en bergerie

**2) Élevage d'ovins – non transhumant / Haute vallée du Gapeau, Var  
Enquête de 1999-2000**

	ÉTÉ	HIVER
Petit matin	en bergerie	en bergerie
-	-	traite occasionnelle à cause des agneaux
-	-	
11 heures	traite du matin	-
12 heures	fromagerie – repos	sortie et garde en colline
-	-	-
15 heures	-	retour de colline
16 heures	sortie et garde en colline	-
	-	traite occasionnelle à cause des agneaux – soins
	-	
nuit	-	en bergerie
Petit matin	retour en bergerie	en bergerie

TAB. 2. – Exemples d'emploi du temps de deux élevages du Var intérieur.

### *Les espaces-temps de la chasse*

La chasse dite populaire<sup>9</sup> s'exerce dans des espaces et pendant des temps qui recoupent ou qui séparent les espaces et les temps des autres activités de la campagne. Malgré cette place « en supplément » ou « en limite », la chasse n'en constitue pas moins une activité

9. Dont les acteurs sont regroupés dans des sociétés communales ou intercommunales. Ces groupements se juxtaposent aux « chasseurs bourgeois » : propriétaires terriens, adjudicataires ou actionnaires associés, qui organisent des chasses payantes ou des chasses privées. Analyse du fonctionnement des « communales », dans M. Bozon et J.-C. Chamboredon, *op. cit.*, p. 67-74.

indépendante et dynamique. En tant que telle, elle influe sur la qualification des espaces, en les classant « sauvages » par sa seule présence<sup>10</sup>, et elle rompt le temps social ordinaire par un temps d'action « interstitiel », apparenté au jeu et au loisir et accompagné de manifestations situées « hors temps » : les « parenthèses » à la vie commune que sont les rencontres et les festins des chasseurs. Les « pas » et les « rendez-vous » pour les battues, les « agachons » pour le petit gibier installés dans ou contre maints soutènements, pierriers, cabanes et cabanons, les postes pour la chasse aux oiseaux matérialisent aussi, par la récupération d'espaces, cette rupture de temps opérée par le chasseur<sup>11</sup>. Ce temps « de loisir » soustrait au temps « contraint » peut être mêlé à ce dernier ou en être entièrement détaché. La tendance va de plus en plus vers le détachement à cause de la « dépayssation » des campagnes, de l'inscription progressive de la chasse parmi les activités sportives et du caractère de plus en plus strict de sa réglementation. Ainsi, des habitudes comme celle de s'occuper des pièges en allant ou en revenant des champs ou des pâturages, celle de tirer les lapins au petit matin en arrivant au cabanon ou, encore, les oiseaux pendant une pause de la cueillette des olives, sont des pratiques racontées mais qui ne sont plus guère fréquentes. Il est vrai que l'instauration du permis de chasse et la prohibition des pièges, à partir de 1844, a contribué à leur éradication. Toutefois, cette dissociation des activités agropastorales et cynégétiques a été déjà amorcée et s'est étalée sur plus d'un siècle, accompagnant la déprise agricole et le retour vers les campagnes des descendants des ruraux et des citadins en quête de « racines<sup>12</sup> ». Devenu sport, passion ou loisir, pour les résidents au village, le « temps de la chasse » s'individualise donc. Il n'en est pas moins vécu comme un temps ponctuel et saisonnier qui vient rappeler régulièrement l'affectation cynégétique des espaces.

L'exemple des postes<sup>13</sup> illustre bien ce caractère cyclique de l'activité. Aménagés pour la capture ou pour le tir, les postes sont occupés à des fins purement cynégétiques pendant quelques heures de la journée : le matin et/ou le soir. En effet, selon leur emplacement, la plupart conviennent pour le tir, soit au lever, soit au coucher du soleil. À l'échelle de l'année, le poste est aussi occupé saisonnièrement et par intermittence. En Centre-Var, la « saison » pour les migrateurs dure de la mi-octobre à la mi-mars, par exemple, avec une interruption entre le 4 décembre (la Sainte-Barbe) et le 10 janvier : c'est la période où les oiseaux ne se trouvent plus dans les collines et que les chasseurs appellent « la trêve ». Que ce soit « à la passe » (l'arrivée) ou « à la repasse » (le retour), les migrateurs traversent par vagues et il n'est pas rare qu'ils dévient de leur chemin habituel. Selon leur situation, les postes sont donc bons, soit pour un moment de la journée, soit pour une partie de la saison, soit pour certains couloirs de passage. L'agencement et la constitution de la végétation, des points d'abreuvement, de l'aménagement des pierriers, des murets et des repères ont aussi une importance décisive pour le bon fonctionnement de ces postes. Pour toutes ces raisons, un chasseur en possède plusieurs, arrangés soit sur ses propres terres, soit dans les communaux, soit sur d'autres terres privées avec l'accord du propriétaire. En saison, il se déplace de l'un à l'autre suivant la date et suivant l'heure de la journée. Hors saison, il les surveille en améliorant l'efficacité des aménagements paysagers et des installations bâties. En saison ou hors saison, une partie des activités s'effectue dehors (mise en place pour la capture ou pour le tir, ou aménagements de terrain et conditionnement de la végétation) et une autre dedans (séances de guet et de tir ou aménagement du poste). Pendant l'action cynégétique, les activités elles-mêmes représentent un temps court, concentré sur le présent. Les aménagements à l'extérieur ou

10. A. Acovitsiôti-Hameau, « Les constructions de la colline revisitées », p. 113.

11. *Ibid.*, p. 116-119.

12. Cette « idéalisation » de la campagne et sa conception en tant que cadre de vie « de qualité » et creuset d'identités « authentiques » où il est bon de retourner, est diversement analysée depuis les années 1980. En dernier lieu voir : A. Micoud, « Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises », p. 16-20.

13. Pour une analyse de ce type de construction voir : A. Acovitsiôti-Hameau, « Le poste de chasse dans les collines provençales ».

à l'intérieur sont répartis tout au long de l'année et représentent donc un temps long, projeté dans l'avenir. Le chasseur de battue fréquente son terrain autant en saison qu'hors saison, soit pour la chasse elle-même (temps court du présent), soit pour la surveillance et l'aménagement des terrains où évolue le gibier et pour l'estimation de la quantité de ce dernier (temps long, inscrit dans la durée). C'est par leur présence discontinue mais assidue sur les mêmes terrains que les chasseurs rentrent en relation de voisinage avec les autres usagers des lieux.

### *Des espaces-temps confrontés*

Les relations éleveurs-chasseurs sont faites d'oppositions et de complicités. La plupart des domaines agropastoraux possèdent ou tolèrent des postes ou des cabanons de chasse en périphérie de leurs terres, quand ce ne sont pas les bâtiments d'exploitation eux-mêmes qui accueillent les chasseurs à des moments précis. C'est encore (début des années 2000) le cas au domaine d'Envès, sur le massif de Siou-Blanc, où le propriétaire accompagné d'amis passe la saison de chasse dans les bâtiments de ferme, tandis que des troupeaux ovins hivernent dans et autour de la bergerie, et que d'autres fréquentent ses abords pendant la journée. En l'occurrence, l'activité de chasse et la garde des bêtes se déploient sur les mêmes terres, pendant la même saison, sans que cela pose problème. Cela suppose une entente préalable sur les itinéraires et les heures de sortie des uns et des autres. Il s'agit là d'un type d'accord oral qui a fait ses preuves dans les collines varoises, et notamment sur le massif de Siou-Blanc où, jusque dans les années 1970, même la location des herbages pouvait se faire de cette façon<sup>14</sup>. Pour les terrains privés, le berger allait voir le propriétaire. Sur les terres de l'État, le troupeau était plutôt toléré car il éclaircissait le sous-bois. Cependant, une partie des terres communales ou domaniales (pas toujours les mêmes) étaient cédées aux particuliers après enchères et cette pratique s'est généralisée. Actuellement, lors de ces procédures, les adversaires des éleveurs sont, plus que les entrepreneurs forestiers ou les agriculteurs, les sociétés de chasse. Il s'agit là d'une rivalité assez fortement ressentie mais qui intervient face à toutes les institutions « officielles » comme l'indique ce commentaire d'un éleveur actuel :

« La mairie a les carrés [les dépressions cultivables] et l'Office national des forêts, les bois. Les sociétés de chasse ont plus de chance car il y a les permis qui amènent l'argent. Les chasseurs vont donc faire du gibier [préparent et sèment des emblavures] et après, toi, [le berger] tu n'as plus le droit d'y aller. La chasse rapporte plus que l'herbage. »

La tendance vers un usage des terres unique à longueur d'année est donc présentée ici comme la conséquence de la monétarisation de l'économie (cherté des enchères) et de la dépersonnalisation des rapports entre les différents usagers (les transactions sont maîtrisées par des entités « morales »).

Dans d'autres circonstances, face au berger, le chasseur est un cogestionnaire d'espace et de temps, un « collègue » avec qui on peut composer. Généralement, les terroirs cynégétiques qui interfèrent avec les terres pastorales sont ceux voués à la chasse du petit gibier à plume. Ces terroirs se différencient des terrains consacrés aux autres chasses (au sanglier notamment) et se superposent aux pâturages d'estive, vacants pendant l'hiver<sup>15</sup>. Toutefois, ce changement de statut de l'espace ne coïncide pas toujours avec des périodes de l'année bien séparées. D'abord, le berger lui-même chasse aussi (ou chassait, il y a à peine vingt ou trente ans) en portant le fusil au pâturage et en mettant des pièges.

14. Enquêtes personnelles.

15. G. Piana, « La chasse au poste dans l'aire marseillaise ».

Ensuite, les « saisons » de chaque chasse peuvent varier avec l'emplacement du terrain et l'époque des événements. Ainsi, à la Sainte-Baume, dans les années 1960, certains migrateurs passaient apparemment un mois plus tôt que les dates actuellement avancées pour les régions au nord de ce massif. Un de nos informateurs se souvient bien des accords et des rencontres avec les chasseurs pendant que son père estivait alors sur l'adret. D'habitude, l'éleveur montait journallement « jusqu'en haut de la barre » (le plateau sommital) et chassait en dilettante. Début septembre, « les gens de Gémenos louaient chacun son quartier et nous prévenaient de ne plus monter car on ne peut pas braconner où on garde les moutons<sup>16</sup> ». Depuis la mi-septembre, le troupeau sortait donc à proximité de la bergerie tandis que « les oiseaux passaient au-dessus du Jas de Sylvain pendant quinze, pendant vingt jours, se dirigeant vers la mer ». Puis la « passe » s'estompait, les chasseurs descendaient et la montagne revivait au rythme pastoral. Le massif de la Sainte-Baume et les terres intérieures subissant l'influence urbaine de Toulon et de Marseille ont connu ce changement de vocation périodique jusque dans les années 1980<sup>17</sup>.

Dans le Var intérieur, ces arrangements sont encore d'actualité. Nous n'en donnerons qu'un exemple : une clairière cynégétique à Tourves (fig. 4), installée parmi plusieurs parcelles agricoles laissées (selon l'année ou le moment de l'année) à la vive ou à la vaine pâture. La clairière est longée par un sentier et par un mur qui marque la limite entre les champs (espace privé en principe) et les friches (espace, en principe, collectif). Au-delà du mur-limite, un mamelon boisé abrite les installations pastorales (parcs). Les parcelles dans leur totalité participent aux aménagements cynégétiques, par le conditionnement de la végétation qui les entoure (elles sont donc « cultivées » mais aussi « sauvages »). Ce conditionnement précède et complète les aménagements autour du poste. Quand ce poste n'est pas utilisé, toutes les terres retrouvent leur statut agropastoral. La coexistence des activités ne devrait donc pas poser de problème, dans la mesure où, l'hiver, le berger sort quand le chasseur rentre (milieu de journée) et où, l'été, la chasse n'est pas pratiquée. Toutefois, dans ce cas, le passage d'un espace-temps à l'autre ne se fait pas toujours sans heurts. Le propriétaire du poste se plaint d'exactions qui peuvent paraître minimes mais qui compromettent le bon fonctionnement des lieux.

« Ce qu'il a, ce berger, dit-il, c'est qu'il ne fait pas attention. J'ai le poste ici, il le voit. Rien. Je lui dis : tu sors, fais attention ! Lui, il passe à travers les murailles, il me bouffe le lierre... »

En fait, en négligeant la surveillance du troupeau, le berger en question dégrade les aménagements paysagers qui servent pour nourrir, appâter et tirer le gibier. Il dégrade aussi la qualité de l'ordonnement des lieux (détérioration des murs et, par conséquence, des systèmes de circulation et de drainage). Pire, il persiste dans ce comportement malgré les recommandations qui lui sont faites. En d'autres termes, il ne respecte pas l'espace en tant que théâtre de plusieurs temporalités synchrones ou alternantes, et ce faisant il abolit l'équilibre entre production et prédation, mais aussi entre rythmes personnels et rythmes collectifs et entre temps contraint et temps libre.

16. Notre informateur utilise le terme « braconner » tout en parlant d'une chasse qui était, à l'époque, licite. La pose de pièges et la chasse aux (petits) oiseaux connaissent un désaveu à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Voir à ce sujet : M.-H. Guyonnet, « Le Midi "barbare et obscurantiste". La chasse aux petits oiseaux en Provence ». Le piégeage seul est interdit dès 1844. Actuellement, une commune du haut Var conserve le « privilège » de poser des « lecques » (pièges formés avec une pierre en équilibre instable). La chasse aux petits oiseaux se maintient, que ce soit les « tenderies » dans les Ardennes ou les « chasses au poste » dans le Midi de la France.

17. G. Piana, *op. cit.*

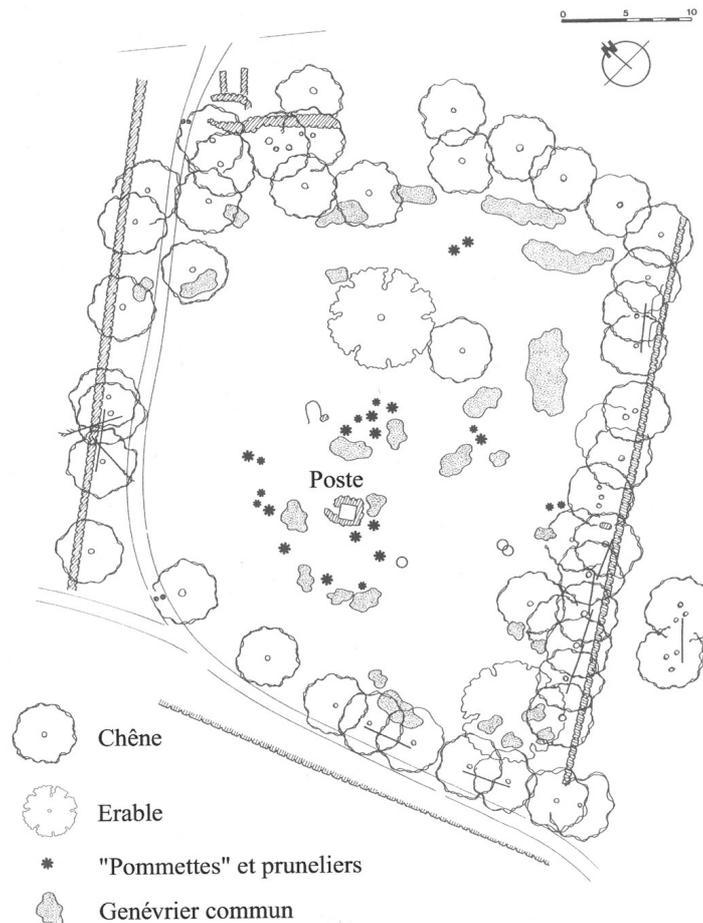


FIG. 4. – La clairière cynégétique de Tourves.

Dans le Var intérieur donc, les interférences entre activités pastorale et cynégétique et les négociations entre pratiquants sont une réalité. Les déplacements des uns et des autres et l'appropriation successive des espaces tiennent, en principe, compte d'une forme traditionnelle de la gestion des terres incultes et boisées : la division spatiale fonctionnelle, mise en place par la répétition et l'imbrication des mêmes usages sur les mêmes lieux suivant des temporalités récurrentes<sup>18</sup>. Ce type de gestion est adopté d'un commun accord, verbal ou tacite. Il est fondé sur l'interconnaissance et la reconnaissance des aspirations et des besoins des uns et des autres, et s'avère apte à réaliser la jonction des temps individuel et social. Opérationnelle jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la division fonctionnelle des espaces incultes et boisés se brouille par la suite, à cause des transformations économiques et sociales survenues dans le domaine rural. Cependant, la « superposition des usages » dans l'espace et dans le temps compte encore parmi les causes de conflit entre diverses catégories d'usagers des espaces non urbains (et nous pensons aux usagers dits traditionnels, mais aussi aux randonneurs, cavaliers, grimpeurs, conducteurs de cycles, ainsi qu'aux professionnels que sont les forestiers/aménageurs, les pompiers ou les naturalistes). En effet, réserver un lieu rural à un usage unique et permanent revient à dérober ce lieu à la communauté. Mieux vaut accepter et gérer la

18. A. Acovitsióti-Hameau, « L'habitat des artisans de la forêt : l'exemple des charbonniers ».

cohabitation et l'alternance. C'est là une des conclusions de l'article de Christophe Traïni<sup>19</sup>, où la persistance des territoires cynégétiques est analysée comme un élément indissociable de la volonté de garder la pluralité (j'ajouterais aussi la saisonnalité) des pratiques, cette pluralité fondant la physionomie particulière de chaque contrée et l'identité des personnes qui la fréquentent.

### *Résumé*

Expressions de la relation homme-animal, pastoralisme et chasse se côtoient ou s'excluent dans le temps et dans l'espace, marquant le statut et décidant de la gestion de l'un et de l'autre. Les paramètres temporel et spatial changent conjointement. La vocation des espaces se modifie suivant le temps saisonnier et météorologique, mais aussi en fonction de considérations socioculturelles (périodes propices ou néfastes pour une activité, coutumes ou accords de rotation d'activités, etc.). Un même lieu devient ainsi à tour de rôle attractif ou répulsif, domestiqué ou sauvage, à usage privé ou à usage collectif. Temps de labeur (exploitation du troupeau) et temps de jeu/loisir (chasse) s'y succèdent ou s'y mêlent ; des temps « suspendus » (ceux des déplacements – les différentes transhumances – ou ceux des réunions conviviales – les repas des chasseurs) leur sont parallèles, tout en rompant leur déroulement. Ces spatialités et temporalités « cycliques » apparaissent invariablement sous la trame des pratiques que nous explorons, à partir d'exemples provençaux d'époque contemporaine et actuelle.

### *Bibliographie*

- ACOVITSIOTI-HAMEAU Adamandia, « L'habitat des artisans de la forêt : l'exemple des charbonniers », *Provence historique*, t. XLV, fasc. 181, 1995, p. 411-426.
- ACOVITSIOTI-HAMEAU Adamandia, « Parcage et déplacements des ovins dans le Centre-Var : témoins d'architecture et d'ethno-histoire », dans *L'Élevage en Provence, Actes des 7<sup>e</sup> journées d'étude de l'espace provençal Mouans-Sartoux, avril 1995*, Mouans-Sartoux, Centre régional de documentation occitane (CRDO), 1997, p. 193-215.
- ACOVITSIOTI-HAMEAU Adamandia, « Les abris naturels aménagés en Centre-Var : les vestiges de cinq bergeries et les perspectives de leur interprétation », *Cahier de l'ASER*, n° 10, 1997, p. 55-72.
- ACOVITSIOTI-HAMEAU Adamandia, HAMEAU Philippe, BIANCOTTI Robert, CHOPIN Cyrille et REYNAUD Christophe, « Deux abris ornés et à vocation pastorale dans le massif d'Agnis (commune de Signes, Var) », *Bulletin archéologique de Provence*, n° 26, 1997, p. 7-32.
- ACOVITSIOTI-HAMEAU Adamandia et DONZEL Henri, « Les bergeries de Rougiers », *Cahier de l'ASER*, n° 11, 1999, p. 69-91.
- ACOVITSIOTI-HAMEAU Adamandia, « Les constructions de colline revisitées », *Cahier de l'ASER*, n° 12, 2001, p. 113-121.

---

19. C. Traïni, *op. cit.*, p. 46-48.

- ACOVITSIOTI-HAMEAU Adamandia, « Pratiques et constructions de l'espace sylvopastoral en Centre-Var », thèse d'anthropologie, université de Provence, 2001.
- ACOVITSIOTI-HAMEAU Adamandia, « Le poste de chasse dans les collines provençales », dans Corvol Andrée (dir.), *Forêt et chasse, X<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque « Forêt et chasse, X<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles » (Paris, septembre 2003), Paris, L'Harmattan, 2004.
- ACOVITSIOTI-HAMEAU Adamandia, *Côté colline. Pratiques et constructions de l'espace sylvopastoral en Centre-Var*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2005.
- BROMBERGER Christian, BERTRAND Régis, MARTEL Calude *et al.*, *Provence* (chap. « Ethnographie »), Paris, C. Bonneton, 1989, p. 85-249.
- BOZON Michel et CHAMBOREDON Jean-Claude, « L'organisation sociale de la chasse en France », *Ethnologie française*, n° 1, 1980, p. 65-88.
- CANDAU Joël, *Mémoire et identité*, Paris, Presses universitaires de France (Sociologie d'aujourd'hui), 1998.
- COULET Noël, « Sources et aspects de la transhumance des ovins en Provence au bas Moyen Âge », *Le Monde alpin et rhodanien*, 6-3/4, 1978, p. 213-247.
- COULET Noël, « Notes sur l'élevage en haute Provence (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », *Provence historique*, t. XL, fasc. 161, 1990, p. 257-266.
- GUYONNET Marie-Hélène, « Le Midi "barbare et obscurantiste". La chasse aux petits oiseaux en Provence », *Le Monde alpin et rhodanien* (« L'identité vécue. Discours, rites, emblèmes »), 1-2, 1993, p. 127-146.
- HALBWACHS Maurice et MUXEL Anne, *La Mémoire collective*, Paris, Albin Michel (Bibliothèque Évolution Humanité), 2000.
- HAMEAU Philippe et CAZENAVE André, « La grotte du Vieux Mounoi », *Archéologia*, n° 404, octobre 2003, p. 58-65.
- MICOUD André, « Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises », *Ethnologie française* (« Territoires en questions »), vol. 34, n° 1, 2004, p. 13-22.
- PELOSSE Valentin et VOURC'H Anne, « Un jeu avec le sanglier », *Ethnologie française*, t. XIV, n° 4, 1984, p. 343-354.
- PIANA Guy, « La chasse au poste dans l'aire marseillaise », *Forêt méditerranéenne* (*2<sup>e</sup> Rencontres, Avignon*), t. VI, n° 2, 1984, p. 134-136.
- SCHIPPERS Thomas K., *Temps vécus, temps perçus : au fil des saisons en Provence intérieure*, Paris, Éd. du CNRS, 1986.
- TRAÏNI Christophe, « Territoires de chasse », *Ethnologie française* (« Territoires en questions »), vol. 34, 1, p. 41-48.